



## Vocabulaire du contentieux administratif

Par **Tamara78**, le **20/05/2020** à **14:35**

Bonjour,

dans le cadre d'une demande en annulation pour excès de pouvoir que j'ai rédigée moi-même, sans le recours à un avocat, je n'ai pas utilisé les bonnes formules.

En particuliers, on me rapproche d'avoir demandé "qu'il soit enjoint à l'administration d'instruire mon dossier". Le défendeur considère de telles conclusions à titre principal irrecevables dès lors qu'il n'appartient pas aux juridictions administratives d'adresser des injonctions à l'administration.

J'estime que cela ne va pas forcément invalider ma demande. Néanmoins, quelle est la meilleure façon d'objecter à cette affirmation ? Puis-je simplement m'excuser disant que c'était de la maladresse, voire de la méconnaissance du vocabulaire du contentieux ?

Je vous remercie par avance pour votre aide !

Par **morobar**, le **20/05/2020** à **20:01**

Bonjour,

[quote]  
on me rapproche d'avoir demandé

[/quote]

QUI est ce "on" ? le défendeur donc ici une administration ?

Je ne connais pas grand chose en droit administratif, mais il est constant que le TA peut ordonner à une administration de faire, par exemple (qui me vient à l'esprit) d'enregistrer dans l'état civil français des enfants nés de mères porteuses aux USA .

**Le principe est qu'on attaque une décision.**

Effectivement demander l'instruction d'un dossier n'est pas un recours contre une décision.

[quote]

Puis-je simplement m'excuser disant que

[/quote]

Vous excuser auprès de qui ?

[quote]

c'était de la maladresse, voire de la méconnaissance du vocabulaire du contentieux ?

[/quote]

Bref reconnaitre que vous n'y connaissez rien et que vous êtes trop radin pour consulter un avocat ?

Je ne pense pas que présenter vos excuses change quoi que ce soit à vos conclusions.

Maintenant soit vous consultez ledit avocat, soit vous attendez les conclusions du rapporteur public.

Par **nihilscio**, le **20/05/2020** à **21:04**

Bonjour,

Je rejoins Morobar. Avec un avocat, vous aurez plus de chance de succès.

Déjà, si vous disiez succinctement quel est l'objet de la demande, cela pourrait aider. Que demandez-vous ? Une carte grise ? Un poste de consul à Cebu City ? une pension d'ancien combattant ? Un permis de construire ?

Selon la nature de la demande, une absence de réponse peut avoir la valeur soit d'une acceptation tacite soit d'un rejet tacite, donc en un tel cas, inutile d'enjoindre l'administration à étudier le dossier.

Cela dit, à côté du contentieux pour excès de pouvoir, existe le plein contentieux qui est similaire au contentieux civil et une injonction à une administration est peut-être envisageable.

Ce qui est sûr est qu'il y a plus qu'un problème de vocabulaire et que ce n'est pas en adressant des excuses ou une carte de vœux pour le nouvel an que vous aboutirez.